



## Accident sur parking privé

-----  
Par Ernest13

Bonjour,

mon véhicule à l'arrêt dans un parking (en pente) a été percuté par un car qui a échappé à la maîtrise du conducteur. Ce parking est privé (golf) et n'a aucun emplacement pour les cars. Le car convoie régulièrement des jeunes pour le golf mais se heurte à un problème: il n'y a aucune zone de manœuvrabilité pour repartir en sens inverse, il doit donc faire la manœuvre dans le parking. Ce procédé existe depuis des années (avec je suppose l'accord du golf. Si la responsabilité de la compagnie de car est engagée à 100% (au yeux des assurances) pour autant celle du golf celle du golf ne l'est-elle pas partiellement?  
Merci.

-----  
Par lavigie

Bonjour  
Parking privé soit , mais ....  
Ouvert ou fermé à la circulation publique ?

-----  
Par Ernest13

Le parking (et le golf) est un cul de sac, ouvert aux membres du golf,stagiaires golf, fournisseurs, personnes de passages pour séminaires, employés.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Avez-vous fait un constat suite à cet incident ?  
C'est le conducteur du véhicule en mouvement est responsable, le propriétaire du parking n'a pas de responsabilité dans cette collision.

-----  
Par Ernest13

Oui, constat fait, 100% à raison.Parking non prévu à cet effet (recevoir des cars).  
Si j'extrapole, avec humour, un pilote d'Airbus demande l'autorisation d'atterrir dans le parking et celle-ci lui est accordée. Qui est responsable?

-----  
Par yapasdequoi

Le car a-t-il demandé à se stationner sur ce parking ?

-----  
Par Ernest13

Absolument et il le fait depuis des années alors que la compagnie de car demande depuis tout ce temps qu'un endroit pour manœuvrer et stationner soit aménagé.La direction du golf fait la sourde oreille et laisse le car (tous les cars) faire des manoeuvres dans le parking.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Le conducteur du car est totalement responsable des man?uvres qu'il fait. C'est à lui de décider s'il peut pénétrer et stationner dans le parking. Ce n'est pas parce qu'il en a l'autorisation qu'il est obligé de le faire. A partir du moment où il décide de pénétrer dans le parking, il en assume les conséquences.

-----  
Par yapasdequoi

Même avis. Chaque conducteur assume la maîtrise de ses manoeuvres.

-----  
Par Ernest13

Point de vue très intéressant. Qui appelle la question suivante: selon vous la direction du golf au vu du sinistre (réparations chiffrées à plus de 15000?) va t'elle continuer à laisser faire les man?uvres de cars dans un parking non prévu à cet effet, si oui pourquoi? Si non, pourquoi?

-----  
Par janus2

J'ai oublié ma boule de cristal...

-----  
Par Ernest13

Domage...

Sans vouloir faire les questions et les réponses: le risque étant connu, la direction, pour des raisons de sécurité évidentes, interdira l'accès du parking aux cars.

Finalement, tout est une question de timing dans l'évaluation du risque, avant (on anticipe), après (on applique un protocole).

-----  
Par yapasdequoi

L'assurance va rembourser les dégâts.

Le conducteur du car aura peut être des soucis avec son employeur, mais il l'aura cherché.

A mon avis, la direction du golf ne va rien faire de plus.

-----  
Par Ernest13

Réponse demain... ;)